

CAP GEMINI

Société Anonyme au capital de 1 152 654 472 euros
Siège social à PARIS (17^e) 11, rue de Tilsitt
330 703 844 RCS PARIS

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

L'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le mardi 10 avril 2007 à 10 heures au siège social de la Société à Paris (17^e) 11, rue de Tilsitt, n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires de CAP GEMINI sont convoqués à nouveau en Assemblée Générale Mixte pour le jeudi 26 avril 2007 à 10 heures au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel à Paris (8^e) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE A CARACTERE ORDINAIRE

- Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et commentaires sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Rapports de MM. les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et sur deux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.
- Examen et approbation :
 - des comptes sociaux 2006 de la société Cap Gemini SA,
 - des comptes consolidés 2006 du Groupe Capgemini,
 - du contrat de garantie avec un certain nombre de banques dont Lazard Frères Banque S.A.,
 - de l'inscription des deux dirigeants mandataires sociaux dans la liste des bénéficiaires du régime collectif de retraite mis en place par la Société.
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende éventuellement distribué.
- Renouvellement du mandat de M. Marcel Roulet, censeur dont le mandat vient à expiration ce jour.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de faire acheter ses propres actions par la Société dans la limite d'un nombre d'actions au maximum égal à 10 % de son capital social.

ASSEMBLEE A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation ci-dessus.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder éventuellement à une attribution gratuite d'actions (qu'il s'agisse d'actions à émettre ou d'actions préalablement achetées par la Société dans le cadre de l'autorisation ci-dessus) à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.
- Mise à jour des statuts consécutive au décret 2006-1566 du 11 décembre 2006.

Les actionnaires qui désireraient assister à cette Assemblée voudront bien en faire la demande par écrit à l'un des établissements désignés ci-dessous. Une lettre d'admission leur sera adressée directement à la suite de cette demande.

Pour assister, se faire représenter ou voter par correspondance à cette Assemblée, les actionnaires propriétaires d'actions devront justifier de l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Caceis - CT, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. Celle-ci sera transmise à la Société en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte s'il est non-résident afin que puisse être constaté l'enregistrement comptable. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter à distance (vote par correspondance).

Une formule unique de vote à distance ou par procuration et ses annexes ont été adressées à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter à distance ou donner procuration peuvent se procurer auprès du siège social de la Société ou des établissements co-domiciles ci-après mentionnés ledit formulaire et ses annexes ; la demande doit être formulée par écrit et parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les votes à distance ou par procuration ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société ou à Caceis Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, cinq jours au moins avant ladite date aux autres établissements.

Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

L'actionnaire pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration adressés pour l'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2007 demeurent valables pour l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007.

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assemblee@capgemini.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les

comptes de titres nominatifs tenus par Caceis CT, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Liste des établissements co-domiciles :

- Le Crédit Lyonnais
- Lazard Frères Banque
- BNP Paribas
- IXIS Investor Services
- CACEIS - CT
- Natixis Banques Populaires
- Société Générale

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale ont été et resteront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 février 2007 (parution n° 24).

Le Conseil d'Administration